

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B020-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B020

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance de la déchetterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement (n° 13M125)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement (n° 13M125)

Décision du Bureau

Mes Cher Collègues,

Le marché n° 10M005 d'exploitation de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles, passé avec la société COVED, arrive à échéance le 31 mai 2014. Il convient donc d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ce marché dont l'objet est le suivant :

- gardiennage, accueil du public, réception des OMR et EMR
- surveillance de la déchèterie et du centre de transfert
- évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation répertoriés dans le BPU

Le coût de la prestation est estimé à 800 000 €HT pour 24 mois

Compte tenu de la fluctuation des quantités de matières concernées, le marché à bons de commande se situera dans les limites suivantes : Minimum 600 000 €HT, Maximum 2 000 000 €HT

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le marché a pour objet l'exploitation et la surveillance de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement.

La mission consiste :

- Exploitation de la déchèterie comprenant le gardiennage, l'accueil du public et l'évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation répertoriés dans le BPU.
- Exploitation du centre de transfert et transport des OMR et des EMR de la zone sud ouest de la Communauté du Pays d'Aix depuis le centre de transfert (CT), jusqu'aux filières de traitement (notamment les installations de stockage de l'Arbois à Aix-en-Provence) ou de valorisation (centre de tri Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau)

Les variantes ne sont pas autorisées.

La présente consultation n'est pas allotie.

Le marché est passé à prix mixtes.

Il comporte une partie dite « fixe » réglée à prix global et forfaitaire quelles que soient les quantités exécutées, et une partie dite « variable » réglée à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

La partie fixe est destinée à rémunérer : le gardiennage de la déchèterie et du centre de transfert pendant les jours et heures ouvrables, l'entretien du site, la dératisation, les consommables, les assurances et frais de contrôle, impôts et charges, le petit matériel mobilier, la signalisation, les frais de contrôle technique et incendie, la formation des agents, la mise en sécurité du site hors jours et heures d'ouverture y compris la maintenance du système et toutes les obligations fixées par le marché à l'entreprise, les prestations de vidéosurveillance.

Les abonnements et les consommations d'eau et d'électricité seront à la charge du prestataire.

L'exploitant prendra à sa charge également les frais de communications téléphoniques.

La partie variable est destinée à rémunérer :

- La mise à disposition des matériels : armoires DDM, conteneurs, caissons, remorque FMA avec couverture, groupes hydrauliques etc.
- Le transport de tous les produits collectés.
- Le traitement de certains produits collectés
- Des prestations ponctuelles de gardiennage supplémentaire suite à des variations d'amplitude d'ouverture des sites ou à un surcroît d'activité.

- L'intervention d'un agent de sécurité

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, une partie du marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants :

- seuil minimum : 600 000,00 € HT
- seuil maximum : 2 000 000,00 € HT.

Ces seuils sont fixés pour une durée de 24 mois et incluent la partie du marché traitée à prix global et forfaitaire.

Les prix seront révisés, tous les 4 mois à compter du démarrage des prestations (soit les 1er janvier, mai et septembre).

La durée de validité du marché court à compter de sa date de notification.

La période initiale d'exécution du marché se terminera 24 mois après le commencement de l'exploitation des sites, soit le 31 mai 2016.

Le marché est reconductible 1 fois dans la limite d'une durée totale de 48 mois à compter de la date de notification du marché.

Estimation du marché :

Le coût de la prestation est estimé à 800 000 €HT sur 24 mois

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 novembre 2013 et publié sur les supports de publicité suivants : Profil acheteur, JOUE, BOAMP ; LA PROVENCE ; LE COURRIER D'AIX.

La date limite de remise des offres a été fixé au 20 décembre 2013 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M125 relatif à l'exploitation et à la surveillance de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement attribué à la société COVED pour un montant global et forfaitaire de 315.469,68 € HT et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 486.892,14 € HT, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M125 relatif à l'exploitation et à la surveillance de la déchèterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement attribué à la société **COVED** pour un montant global et forfaitaire de **315.469,68 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **486.892,14 € HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 812 - Nature : 611.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance de la déchetterie et du centre de transfert de Vitrolles et du transport des déchets vers les centres de traitement (n° 13M125)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014